

***Mise en garde***

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*

---



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 septembre 2010 à 19 h  
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne  
Desmarteau  
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont  
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement  
M. Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 06

---

10.01  
**CA10 26 0241**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2010**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

De modifier l'ordre du jour de la présente séance, afin de modifier le libellé de l'item 20.09 de façon à ce qu'il se lise comme suit :

**« Autorisation d'une dépense de 295 609,84 \$ incluant  
l'octroi d'un contrat de 234 384,84 \$ à Pavages A.T.G. inc.**

**pour la construction de trottoirs et pose d'un revêtement bitumineux - Couche de base, là où requis, sur les rues des Ateliers, Châteaubriand et des Carrières - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (P.T.I. 2010) - Soumission numéro 261007V (10 soum.) »**

D'adopter l'ordre du jour ainsi modifié de la séance ordinaire du 7 septembre.

Adoptée à l'unanimité.

---

10.02  
**CA10 26 0255**

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 2010 et de la séance extraordinaire du 12 août 2010**

Copies des procès-verbaux ayant été remises à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 2010 et de la séance extraordinaire du 12 août 2010 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **10 - Période d'information des conseillers**

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

---

Le conseiller, François Limoges, s'absente de son siège à 19 h 37 et le reprend à 19 h 44.

---

#### **10 - Période de questions du public**

La période de questions débute à 19 h 42 et se termine à 20 h 41.

---

La conseillère Elaine Ayotte quitte l'assemblée vers 20 h 42.

---

15.01  
**CA10 26 0256**

**Adoption de la déclaration sur le sport régional : « La collaboration au bénéfice de nos jeunes »**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter la Déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes », laquelle est jointe comme annexe numéro 276 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.  
1100764002

---

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.01

**CA10 26 0257**

**Octroi d'un contrat de 138 749,34 \$ à J.A. Larue inc. pour la fourniture d'une souffleuse à neige de type ruban et turbine conçue pour être accouplée a un tracteur articulé incluant les options - Appel d'offres public 09-11073 (3 soum.)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder à J.A. Larue inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige de type ruban et turbine conçue pour être accouplée a un tracteur articulé incluant les options, au montant total approximatif de 138 749,34 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 09-11073.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1102913002

---

20.02

**CA10 26 0258**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 100 763,90 \$ à Globocam (Montréal) inc. pour l'achat d'un châssis 10 roues de classe 8 pour installation de grue articulée, de marque Freightliner, modèle M2-106, année 2011- Devis 29610A12 - (4 soum.)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 100 763,90 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis 10 roues de classe 8 pour installation d'une grue articulée, de marque Freightliner, modèle M2-106, année 2011, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 100 763,90 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 04-8151.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

20.03  
**CA10 26 0259**

**Autorisation du lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils pour effectuer l'arpentage, la surveillance, ainsi que le contrôle qualitatif des travaux de construction des infrastructures dans le cadre du projet d'entente avec Cité-Nature**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils pour effectuer l'arpentage, la surveillance, ainsi que le contrôle qualitatif des travaux de construction des infrastructures dans le cadre d'un projet d'entente avec Cité-Nature.

D'approuver les critères de sélection suivants et leur pondération à être utilisés pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels :

- |   |      |
|---|------|
| - Compréhension de la problématique et du mandat                                    | 10 % |
| - Qualification et expérience de la firme   | 25 % |
| - Respect du schéma de l'offre  | 5 %  |
| - Qualifications et expérience du chargé de projet dans le type de contrat concerné | 30 % |
| - Qualifications et expérience de tout le reste du personnel affecté au projet      | 30 % |

**TOTAL: 100%**

D'approuver la formation d'un comité de sélection composé d'au moins trois (3) membres, dont deux (2) membres au maximum provenant de la direction des travaux publics de l'arrondissement et un (1) membre provenant d'un autre arrondissement ou d'un autre service de la Ville de Montréal.

**VOTE**

**Votent en faveur:** François W. Croteau, François Limoges, Marc-André Gadoury

**Vote contre:** Pierre Lampron

20.04  
**CA10 26 0260**

**Recommandation au conseil municipal - Approbation d'un projet de protocole d'entente avec « Les développements Cité Nature inc. », pour la réalisation de travaux d'infrastructures du projet « Cité Nature Phase 1 »**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'approuver un projet de protocole d'entente entre Les développements Cité Nature inc. et la Ville de Montréal relativement aux travaux d'infrastructures du projet « Cité-Nature - Phase 1 ».

Adoptée à l'unanimité.  
1102913026

---

20.05  
**CA10 26 0261**

**Autorisation du lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels pour l'analyse et la conception d'infrastructures d'apaisement de la circulation sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la rétention de services professionnels relatifs à la conception d'infrastructures d'apaisement de la circulation sur le territoire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

D'approuver les critères de sélection suivants et leur pondération à être utilisés pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels :

- (1) - Compréhension de la problématique et du mandat 20 %
- 20 % - Maîtrise des technologies modernes (2)
- 10 % - Qualification et expérience de la firme (3)
- 10 % - Respect du schéma de l'offre (4)
- concerné (5) 40 % - Qualifications et expérience du chargé de projet dans le type de contrat

**TOTAL :**  
**100 %**

D'approuver la formation d'un comité de sélection composé exclusivement de trois (3) membres de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

**VOTE**

**Votent en faveur:** François W. Croteau, François Limoges, Marc-André Gadoury

**Vote contre:** Pierre Lampron

Adoptée à la majorité.  
1102913027

---

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.06  
**CA10 26 0262**

**Octroi d'une contribution financière de 600 \$ au Fonds humanitaire de la FPPM (Fraternité des policiers et policières de Montréal) afin de financer des repas dans le cadre de la 44e Journée fèves au lard qui aura lieu le 1er octobre 2010. Le montant est réparti de la façon suivante : 300 \$ pour le Fonds humanitaire de la FPPM (Poste de quartier 35) et 300 \$ pour le Fonds humanitaire de la FPPM (Poste de quartier 44)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 600 \$ au Fonds humanitaire de la FPPM (Fraternité des policiers et policières de Montréal) afin de financer des repas dans le cadre de la 44e Journée fèves au lard qui aura lieu le 1er octobre 2010. Le montant est réparti de la façon suivante : 300 \$ pour le Fonds humanitaire de la FPPM (Poste de quartier 35) et 300 \$ pour le Fonds humanitaire de la FPPM (Poste de quartier 44).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1103318004

---

20.07  
**CA10 26 0263**

**Octroi d'une contribution financière de 4 154 \$ à l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » dans le cadre de la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements - Tandem en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2010**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder un soutien financier de 4 154 \$ à l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements - Tandem en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.  
1101663012

---

20.08  
**CA10 26 0264**

**Retenir l'option B et autoriser une dépense de 199 210 \$, incluant l'octroi d'un contrat au montant de 194 210 \$ à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la réfection et l'éclairage des terrains de tennis au parc Ste-Bernadette - Soum. numéro 261006P - (3 soum.)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 199 210,00 \$, taxes incluses, pour la réfection et l'éclairage des terrains de tennis au parc Sainte-Bernadette, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

De retenir l'option B et d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 194 210,00 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (soumission #261006P).

D'autoriser un virement de crédits de 30 % au montant de 59 413,59 \$ en provenance de la réserve de fonds de parcs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement après avoir opéré le virement budgétaire requis. Cette dépense sera assumée à 70 % par la ville centre, pour un montant de 139 796,41\$.

Adoptée à l'unanimité.  
1102913025

---

20.09

**CA10 26 0265**

**Autorisation d'une dépense de 295 609,84 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 234 384,84 \$ à Pavages A.T.G. inc. pour la construction de trottoirs et pose d'un revêtement bitumineux - Couche de base, là où requis, sur les rues des Ateliers, Châteaubriand et des Carrières - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (P.T.I. 2010) - Soumission numéro 261007V (10 soum.)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 295 509,84 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs et pose d'un revêtement bitumineux - couche de base, là où requis, sur les rues des Ateliers, Chateaubriand et des Carrières, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Pavage A.T.G. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 234 384,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 261007V.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.  
1102913024

---

30.01

**CA10 26 0266**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 août 2010, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois d'août 2010, soit du 30 juillet au 26 août 2010, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 août 2010, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois d'août 2010, soit du 30 juillet au 26 août 2010, en vertu *du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.  
1100209004

---

30.02  
**CA10 26 0267**

**Acceptation d'une subvention de 7 500 \$ provenant du « Fonds Écomunicipalité IGA » dans le cadre de l'implantation de sites de compostage communautaire au sein de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Modification de la dotation budgétaire 2010 des revenus et dépenses de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accepter une subvention de 7 500 \$ provenant du Fonds Écomunicipalité IGA pour l'implantation de sites de compostage communautaire au sein de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

De modifier en conséquence la dotation budgétaire 2010 des revenus et dépenses de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'informer en vertu de l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le trésorier de la Ville et le comité exécutif, de la modification du budget d'arrondissement 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières indiquées dans l'aspect financier du sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour un montant de 7 500 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.  
1101663011

---

30.03  
**CA10 26 0268**

**Octroi au ministère des Transports du Québec, division du CGER (Centre de gestion de l'équipement roulant) d'un contrat pour la location incluant l'entretien de quatre (4) camions-tasseurs (camions International Work Star 7400 équipés d'une benne Leach modèle 2R- III) pour un terme de 10 ans à compter de leur date de livraison et autorisation d'une dépense approximative de 2 186 872 \$**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'octroyer au ministère des Transports du Québec, division du CGER (Centre de gestion de l'équipement roulant) un contrat pour la location de 4 camions-tasseur avec entretien pour un terme de 10 ans à compter de la livraison des équipements.

D'autoriser une dépense approximative de 2 186 872 \$ pour la location de 4 camions-tasseurs pour un terme n'excédant pas 10 ans, conformément à la **Loi sur les cités et villes**.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1102913012

---

40.01  
**CA10 26 0269**

**Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Fête de quartier Habitations Rosemont et Tandem », « Championnats provinciaux féminins de baseball », « Grand tournoi médiéval », « Épluchette de blé d'Inde Rosemontréal », « Projet d'animation dans les parcs de Rosemont-La Petite-Patrie », « Marche de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec », « La course à la vie CIBC »**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser, le 11 ou 12 septembre 2010 en cas d'intempéries au parc Idola-St-Jean de 11 h à 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de quartier Habitations Rosemont et Tandem** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 277 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-173 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 11 ou 12 septembre 2010 en cas d'intempéries, entre 9 h et 20 h 30, dans le cadre de l'événement « **Championnats provinciaux féminins de baseball** », sur le site du parc Beaubien

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;  
b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 278 et 279 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-174 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-175 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 15 septembre 2010 ou le 23 ou 24 septembre 2010 en cas de pluie, entre 7 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Grand tournoi médiéval** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 280 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-176 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 18 septembre 2010 au parc de l'Ukraine de 15 h à 20 h, dans le cadre de l'événement « **Épluchette de blé d'Inde Rosemontréal** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 281 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-177 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 18 ou 25 septembre 2010 en cas d'intempéries au parc de Gaspé de 10 h à 20 h, dans le cadre de l'événement « **Projet d'animation dans les parcs de Rosemont–La Petite-Patrie** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 282 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-178 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 26 septembre 2010, entre 10 h et 14 h, dans le cadre de l'événement « **Marche de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 283 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-179 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les 2 et 3 octobre 2010, entre 7 h 30 et 17 h , dans le cadre de l'événement « **La course à la vie CIBC** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 284 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-180 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 3 octobre 2010, entre 7 h et 13 h, dans le cadre de l'événement « **La Course à la vie CIBC** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 285 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-181 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.  
1103581010

---

40.02

**CA10 26 0270**

**Adoption - Règlement RCA2610-004, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 373 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » (programme triennal d'immobilisations 2010-2012)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 août 2010;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 373 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » a été distribué aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA2610-004 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 373 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1102739001

---

40.03

**CA10 26 0271**

**Adoption d'une résolution attestant de la recevabilité d'une demande de subvention effectuée par la compagnie 672 7689 Canada inc., pour un immeuble situé au 5715, rue De Lanaudière, et ce, en vertu du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments dérogatoires et aux terrains vacants situés en secteur d'habitation ou en secteur de commerce permettant l'habitation - PR@M-Revitalisation II (09-046 et 09-047)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'attester de la recevabilité d'une demande de subvention effectuée par la compagnie 672 7689 Canada inc., pour un immeuble situé au 5715, rue De Lanaudière, et ce en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments dérogatoires et aux terrains vacants situés en secteur*

*d'habitation ou en secteur de commerce permettant l'habitation (09-046 et 09-047).*

Adoptée à l'unanimité.  
1100963084

---

40.04  
**CA10 26 0272**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété  
divise pour l'immeuble situé aux 6037 et 6039, rue Saint-André**

Il est proposé par François W. Croteau  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 6037-6039, rue Saint-André, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.  
1100963078

---

Il est proposé par M. François W. Croteau  
appuyé par M. François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.05 à 40.08 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.05  
**CA10 26 0273**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de  
l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction de deux (2)  
bâtiments de trois (3) étages et huit (8) logements - Bâtiments situés aux  
6675-6685, rue Saint-Urbain**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de deux (2) bâtiments de trois (3) étages situés aux 6675-6685, rue Saint-Urbain, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans déposés identifiés A-01, A-02, A-03, A-04, A-06, A-07, A-08, A-09, A-10, A-11, A-12 et A-14, préparés par M. Jean-Lou Hamelin, architecte, ainsi que le plan d'aménagement paysager déposé, identifié P-01, estampillés en date du 25 août 2010, par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis 3000178326 et 3000178327, lesquels plans sont joints

comme annexe numéro 286 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963042

---

40.06  
**CA10 26 0274**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - PIIA - Construction d'un bâtiment de 3 étages comportant 24 logements - Bâtiment situé aux 5640-5650-5660-5670, rue De Saint-Vallier**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages situé aux 5640, 5650, 5660, 5670, rue De Saint-Vallier, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les plans déposés identifiés 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 17, ainsi que les plans d'aménagement paysager déposés, préparés par Planex, identifiés 18, 19 et 20, estampillés en date du 26 août 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de transformation 3000182806, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 287 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963038

---

40.07  
**CA10 26 0275**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Installer des équipements mécaniques - Bâtiment situé au 6400, 16<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissances de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'installation de trois (3) équipements mécaniques, dépassant la hauteur permise, pour le bâtiment situé au 6400, 16<sup>e</sup> Avenue.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés A-001, M-405 et M-407, préparés par la firme Dessau, estampillés en date du 31 Août 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 30001914478, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 288 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963070

---

40.08  
**CA10 26 0276**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction de cinq (5) bâtiments de trois (3) étages et huit (8) logements - Bâtiments situés aux 6535-6575, rue Saint-Urbain**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de cinq (5) bâtiments de trois (3) étages situés aux 6535-6575, rue Saint-Urbain, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII *du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans déposés identifiés 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 25, 25 et 26, préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés en date du 31 août 2010, par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis 3000241100, 3000241101, 3000241102, 3000241103 et 3000241104, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 289 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963034

---

40.09

**CA10 26 2010-13**

**Avis de motion - Règlement RCA-67, intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié) »**

Le conseiller François W. Croteau donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le Règlement RCA-67 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié) », relatif à l'actualisation des informations contenues aux nouvelles orientations en matière de transport actif. L'objet dudit règlement est détaillé au dossier décisionnel préparé à cet effet.

1100963002

---

40.10

**CA10 26 0277**

**Adoption - Projet de règlement numéro RCA-67, intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié) »**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un projet de règlement RCA-67 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié) », relatif à l'actualisation des informations contenues au règlement pour l'adapter aux nouvelles orientations en matière de transport actif.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 octobre 2010, à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963002

---

60.01  
**CA10 26 0278**

**Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De déposer copie du procès-verbal de correction signée par le secrétaire d'arrondissement en date du 31 août 2010 ainsi qu'une copie du document modifié suivant:

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2010.

Adoptée à l'unanimité.  
1101307006

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 18.

---

François W. Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Pierre Rochon  
Secrétaire du conseil d'arrondissement